

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1016
63 - Puy-de-Dôme
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme
PECHE & NATURE DU VAL D'ALLIER.

Objet : gérer les droits de pêche des acteurs publics ou privés propriétaires de zones en eau localisées sur le Val d'Allier dans le département du Puy-de-Dôme ; répondre à des marchés publics et de proposer ses services dans un cadre contractuel ; mettre en place une concertation avec les propriétaires des étangs dont l'association aurait en charge la gestion, afin de les accompagner dans la gestion de leur ressource piscicole et de définir de manière collaborative les grands enjeux de cette gestion : réglementation, garderie, aménagement ; participer activement à la protection des milieux aquatiques, de leur patrimoine piscicole et de la biodiversité ; Il s'agira en particulier : de favoriser une pêche responsable et respectueuse de l'environnement notamment en mettant en place des systèmes de quotas innovants et en limitant les pratiques à fort impact sur le milieu, de lutter contre le braconnage, de lutter contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction et la dégradation des zones essentielles à la vie aquatique ; Élaborer et de mettre en œuvre des plans de gestion piscicole prévoyant les mesures et les interventions techniques de surveillance, de protection, d'amélioration, et d'exploitation équilibrée des ressources piscicoles ; Effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole, tels que des inventaires piscicoles, la constitution de réserves de pêche, l'aménagement de frayères, des opérations de repeuplement et plus généralement toutes réalisations et aménagements nécessaires à l'accomplissement du but qu'elle s'est fixée ; Favoriser, particulièrement en direction des enfants et des jeunes, des actions d'information et d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion raisonnée des ressources piscicoles ; L'association est compétente pour organiser des concours, des événements, des animations ou toutes autres manifestations en lien avec son action ;

Siège social : Mairie de Pérignat-Ès-Allier, 3, place Onslow, Pérignat-Ès-Allier, 63800 Pérignat-sur-Allier.

Date de la déclaration : 17 avril 2018.